

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

STATUS LÉGAL DE LA SALVIA DIVINORUM ?

Par Profil supprimé Postée le 23/03/2015 14:28

Bonjour,
quel est le status légal de la salvia divinorum ?
L'achat, la vente de cette plante en France est autorisé ?

Merci.
A bientôt.

Mise en ligne le 24/03/2015

Bonjour,
La salvia divinorum est légale en France. Son commerce à titre ornemental ou comme encens est donc autorisé. Par contre, la vente de cette plante comme ayant des effets stupéfiants est passible de 75000€ d'amende et 5 ans de prison.
Vous trouverez de plus amples informations concernant cette plante en lisant notre fiche d'information sur la salvia divinorum.
Pour d'autres renseignements, vous pouvez aussi nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).
Cordialement.
